

But de ce document de follow-up : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis.

Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Les points indiqués comme clos lors de la session précédente ont été retirés du tableau. Les points indiqués comme clos dans le présent tableau seront retirés du suivi lors de la prochaine session.

Séance OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM Liège-Verviers	Qui+ échéance	Etat du suivi au printemps 2023
Automne 2022	2.1. Evaluation intermédiaire des lignes Malmédy – Verviers (E21) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E21 et émet un avis favorable sur le plan d'actions Il émet un avis favorable sur l'adaptation des ambitions régionales (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre, notamment via la mise en service d'une desserte lisible vers le PAE des Plénesses depuis la gare de Verviers à la place de l'extension de la E21. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E21 ajustée. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPI, Club d'entreprises, OTW) de Enfin, l'Organe recommande de mettre à jour les plans statiques du réseau sur le site du TEC afin que les dernières évolutions du réseau (e.a. lignes express) y figurent.	OTW Pilotes d'actions	Mise en oeuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale.
Automne 2022	2.2. Evaluation intermédiaire de la ligne Liège – Marche (E20) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E20 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées en heures de pointe et le dimanche (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre. Il rend attentif le Gouvernement wallon sur l'impact d'une politique tarifaire de quasi-gratuité sur la capacité de l'offre TEC et sur son attractivité au regard de l'offre ferroviaire. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E20. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, GAL, SPW Routes, OTW) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	OTW Pilotes d'actions	Mise en oeuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale.
Automne 2022	2.3. Evaluation de la ligne Theux – Oneux – Fays – Jehanster – Polleur – Theux (387) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne scolaire 387 Theux-Theux et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en oeuvre les actions identifiées en termes d'opérationnalisation et d'infrastructures de la ligne 387. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	OTW Pilotes d'actions	Mise en oeuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale.
Automne 2022	4. Connexion au réseau structurant : Projet de liaison express Herve – Blegny – Liège	L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour la nouvelle liaison structurante express « Herve – Blegny – Liège » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe. Sur cette base, les communes de Herve et Blegny seront considérées à ce stade au niveau régional comme connectées au réseau structurant intercommunal de transport public. L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en oeuvre de cette liaison et demande au SPW Routes d'étudier la possibilité de l'usage d'une bande dédiée sur l'autoroute pénétrant Liège sur base de l'itinéraire étudié par l'OTW.	OTW	Etude non encore réalisée par l'OTW.
Automne 2022	6. Mises en oeuvre du plan de transport détaillé TEC au sein du bassin	Etant donné les travaux routiers importants programmés dans le haut de la vallée de la Vesdre, il recommande d'étudier rapidement une offre intégrée de transport public pour relier les localités de la vallée de la Hoëgne à Pepinster et Verviers, tant au niveau des lignes SNCB / TEC que de la tarification appliquée.	AOT+OTW+S NCB	
Printemps 2022	2.1. Connexion de Marchin au réseau structurant (ambitions tactiques)	L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale « (Ohey – Haillot – Perwez -) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard – Huy » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport et recommande l'étude de la desserte du village de Solières. Sur cette base, la commune de Marchin sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public. L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en oeuvre de cette liaison.	OTW	Etude non encore réalisée par l'OTW.
Automne 2021	4.1. Bilan de la ligne Express E84 Waremme-Namur et ajustements	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E84. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées et attend de l'OTW la mise en oeuvre de celles-ci d'ici 2022. Il recommande à l'OTW de mettre en oeuvre les améliorations émises en termes d'équipement, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E84. Enfin, il prend acte que l'AOT assurera un suivi des actions réalisées.		Suivi des actions réalisé dans le cadre de l'évaluation finale présentée au point 4.3 de l'ordre du jour Point clos
Printemps 2021	2.1. Création d'une ligne Express E23	(...) Dans un second temps, il demande à l'AOT d'étudier l'opportunité d'adapter l'amplitude horaire de la ligne aux particularités du travail en pause. L'Organe rappelle son avis du 19 mai 2020 d'étudier les besoins d'offre le dimanche soir pour les étudiants koteurs, notamment pour la liaison Waremme-Namur.	AOT AOT	Besoin à intégrer dans l'évaluation intermédiaire (printemps 2024) En cours
Printemps 2021	2.2. Connexion progressive du solde des communes au réseau structurant intercommunal	(...) Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter, progressivement d'ici 2023, les résultats de ces études de connexion lors des OCBM pour : • Plombières en 2023.	AOT	Résultat de l'étude présenté au point 1 de l'ordre du jour Point clos
Printemps 2021	3.1. Ligne principale Berloz-Waremme	L'Organe prend connaissance du projet de ligne Berloz-Waremme proposé par l'OTW. Il recommande d'adapter l'offre proposée par un voyage supplémentaire le soir en correspondance avec le train venant de Bruxelles et par un voyage supplémentaire le vendredi midi en lien avec le marché de Waremme.	OTW	En attente de l'échéance DE LIJN de l'arrêt d'exploitation de la ligne actuelle
Automne 2020	2.1.3. Mise en oeuvre du réseau express 2020/2021 par l'OTW	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et demande à l'OTW l'abandon du principe de limitation de trafic local sur les lignes Express afin que l'ensemble des communes desservies bénéficient effectivement de l'offre.	OTW	?